



Dossier de presse - Janvier 2022

**BUDGET 2022**  
**ORIENTATIONS POLITIQUES 2022-2028**





Le Budget 2022 est le premier de cette mandature qui s'ouvre. Ces derniers mois, le maintien de l'activité économique et du pouvoir d'achat des familles ont constitué le fil conducteur de notre action.

Si les mesures déjà mises en œuvre ont montré leur efficacité, la pandémie et ses conséquences sont encore bien présentes.

Acteur de proximité au service des Samariens et du développement de nos territoires, le Département entend répondre de manière concrète, efficace et sur le temps long aux enjeux rencontrés, avec **écoute et compréhension, proximité et solidarité**.

En 2022, des **aides simplifiées, plus visibles et adaptées à tous les publics** seront ainsi déployées. Le Département s'engagera dans l'augmentation des salaires des professionnels de l'aide à domicile et des établissements qui accompagnent au quotidien nos aînés et les personnes en situation de handicap. Sur ce sujet toujours, **le handicap sera notre grande cause départementale**. Le retour vers l'emploi demeure lui aussi un enjeu majeur. Des interventions seront développées à destination de notre jeunesse et dans les collèges : une enveloppe de 80 millions d'euros sera mobilisée tout au long du mandat pour mener des opérations de construction et de modernisation dans les établissements. **De nouvelles aides aux communes** seront lancées dès 2022.

Par ailleurs, **Vallée de Somme, Vallée idéale** constituera la colonne vertébrale des opérations structurantes menées pendant ce mandat, en proposant des aménagements pour faire vivre notre fleuve et sa vallée dans toutes leurs dimensions.

Ce Budget, qui s'équilibre à près de 733 millions d'euros cette année, met **l'investissement au cœur de notre action**. Avec un montant inédit de plus de 100 millions d'euros par an pendant toute la durée du mandat, et plus de 120 millions d'euros en cette année 2022, il incarne notre ambition de renforcer la place du Département comme acteur des solidarités, au cœur du quotidien des Samariens.

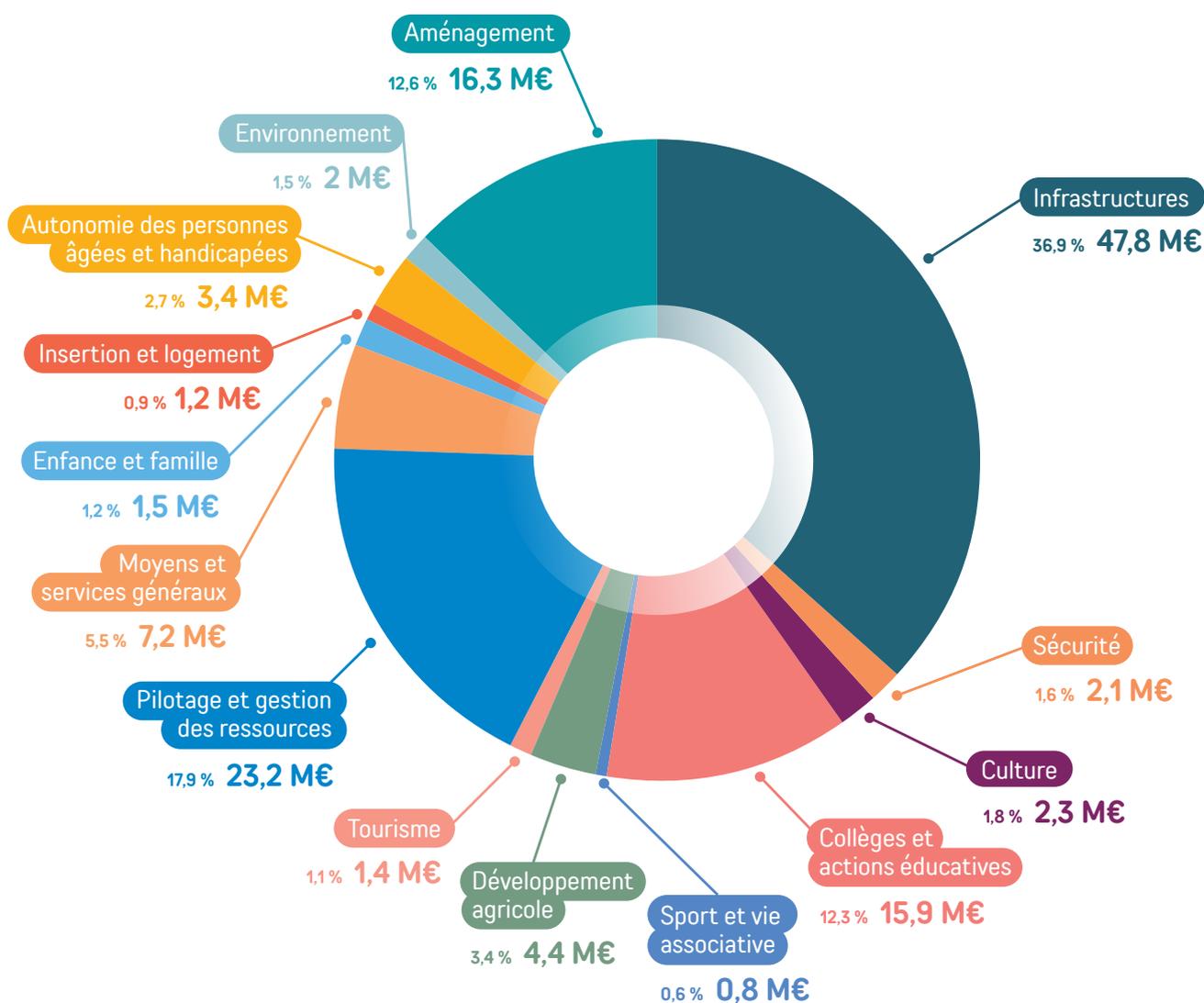
**Stéphane HAUSSOULIER,**

Président du Conseil départemental de la Somme

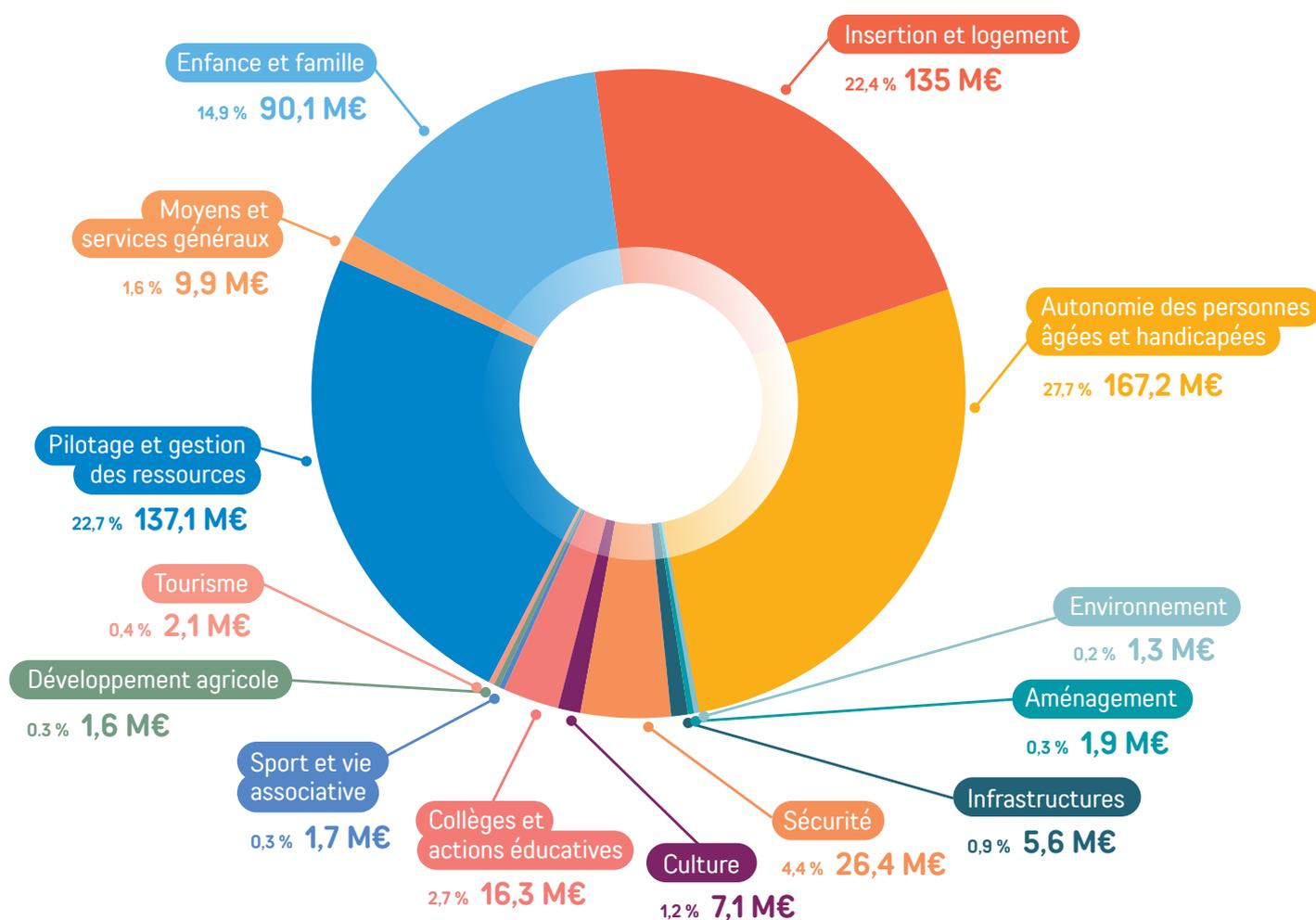
# Un Budget Primitif 2022 qui s'équilibre

en dépenses et en recettes à 732,9 M€ dont 129,5 M€ pour l'investissement et 603,4 M€ pour le fonctionnement

## >> Dépenses d'investissement par mission : 129,5 M€



## >> Dépenses de fonctionnement par mission : 603,4 M€



# Contexte économique et social & orientations financières

**L**e présent mandat s'ouvre dans le contexte d'une économie en reprise mais toujours marqué par des conditions sanitaires dégradées, et en proie à une forte incertitude, y compris à court terme.

La Somme, comme la plupart des autres Départements, a subi les conséquences de la crise mais peut appréhender le nouveau mandat forte d'une gestion depuis 2015 dont l'excellence a été soulignée par la Chambre Régionale des Comptes en 2021, et à la faveur de droits de mutation exceptionnellement élevés depuis plusieurs mois.

Dans ce contexte, les collectivités, comme l'Union Européenne, l'Etat et les organismes de sécurité sociale continuent à jouer un rôle contracyclique par des aides accrues aux familles et aux acteurs du tissu économique et social.

En particulier, les Départements, sortis confortés par leur gestion efficace de la crise et le caractère essentiel de leurs actions de proximité, ont pu démontrer lors de cette crise leur capacité à intervenir rapidement, afin de soutenir les publics les plus vulnérables. Ils ont montré qu'ils étaient, avec les communes, les échelons les plus adaptés pour mener des politiques opérationnelles et intervenir aux côtés des acteurs de terrain en s'appuyant sur leurs compétences et sur leurs moyens financiers, techniques et administratifs. En ce début de mandat, ce rôle clé des collectivités doit prendre corps à travers une nouvelle étape pour les territoires, dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3DS ». L'enjeu est d'ancrer les grandes politiques publiques dans la réalité locale en les concevant avec les collectivités, dans un cadre souple, permettant l'expérimentation et l'adaptation du cadre national.

Pour 2022 et le début du mandat, le Département devrait continuer à bénéficier de recettes favorables, en particulier les DMTO qui restent très dynamiques, avec une progression en 2021 de l'ordre de 20 % au niveau national. Cependant, comme les autres Départements, la collectivité continuera à subir la complexité et l'instabilité de son panier de ressources, et la quasi absence de pouvoir fiscal, sans perspective d'une réforme à la hauteur des enjeux à moyen terme.

Concernant les recettes d'investissement, les collectivités ont bénéficié ces deux dernières années de conditions d'emprunt très intéressantes, avec des taux historiquement bas permettant de poursuivre la baisse de leurs charges financières. Si l'année 2022 s'ouvre dans ce contexte toujours favorable, il est très probable que les conditions se durcissent à partir de 2023 au regard de la reprise de l'inflation.

L'incertitude sur les recettes est d'autant plus forte que certaines compensations ou dotations fléchées ont été accordées ces trois dernières années sans aucun

engagement de l'Etat au-delà de 2022. Ainsi, la contractualisation avec l'Etat relative à la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui finance plusieurs postes portés par la collectivité et ses partenaires, prend fin en juin 2022. Il en est de même pour la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Dans le domaine de l'autonomie, le Département s'engagera fortement dans la revalorisation des métiers de la dépendance en finançant tout ou partie des augmentations de salaire issues du Ségur ou des accords de branche. Toutefois, sur ce sujet encore, la pérennité des compensations de l'Etat sur ces dépenses de fonctionnement annuelles n'est pas assurée et, surtout, il est probable que l'effet d'entraînement amène le Département à financer des augmentations de salaire à d'autres métiers en 2022 et pour les années à venir.

Enfin, l'incertitude qui caractérise ce début de mandat s'inscrit dans l'enjeu de la maîtrise de la dette publique et du financement de la solidarité nationale. En effet, sous un effet ciseau inédit du fait de la crise sanitaire, la dette publique a augmenté en 2020 de près de 20 points de PIB par rapport à 2019, pour s'établir à 115,1 points de PIB, soit 2650 milliards d'euros. L'ambition du programme de stabilité de ramener le déficit public sous les 3 % en 2027 demandera un effort de maîtrise de la dépense publique de 9 Md€ d'économies supplémentaires par an, effort auquel les collectivités seront nécessairement invitées à participer, alors même que la 5<sup>e</sup> branche de la sécurité sociale dédiée à la prise en charge de la dépendance a été créée sans déterminer de source de financement à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, le budget primitif 2022 et les orientations du mandat sont construites autour d'une priorité affirmée à l'investissement sans augmentation risquée de la dette, en poursuivant une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Comme pendant le mandat précédent, l'enjeu financier réside dans la maîtrise des deux ratios fondamentaux, niveau de l'épargne brute et capacité de désendettement. L'épargne brute prévue en 2022 est de 53,5 M€, soit un taux d'épargne brute de 8,1 %, permettant ainsi de respecter la règle de l'équilibre réel qui consiste en un niveau d'épargne suffisant pour couvrir le remboursement en capital de la dette et les dotations aux amortissements. La capacité de désendettement devrait continuer à se situer, en 2022, entre 4,5 et 5,5 ans.

La solidité budgétaire de la collectivité permet ainsi d'absorber l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement au titre des solidarités sociales, tout en portant un programme d'investissement ambitieux de 100 millions d'euros par an sur le mandat.

Sur un territoire toujours marqué par des indicateurs socio-économiques dégradés par rapport aux données nationales, avec un taux de chômage supérieur à 9 % et un taux de pauvreté de 16 %, le Département sera ainsi présent, comme il l'a été depuis le début de ce contexte nouveau, pour accompagner les plus fragiles comme ses partenaires afin de jouer pleinement son rôle d'acteur majeur dans les solidarités sociales et de moteur dans le développement territorial.



# BUDGET 2022

## ORIENTATIONS POLITIQUES 2022-2028

Finances & commande publique	p.10
Communication	p.11
Administration départementale	p.12
Sécurité	p.13
Insertion & logement	p.14
Autonomie des personnes âgées et handicapées	p.15
Prévention et protection de l'enfance	p.16
Transition écologique & environnement	p.17
Vallée de Somme, Vallée idéale	p.18-19
Aménagement	p.20
Infrastructures	p.21
Bâtiments	p.22
Culture	p.23
Sport & vie associative	p.24
Collèges & action éducative	p.25
Développement agricole	p.26
Tourisme	p.27

# Finances & commande publique

*Synthèse budgétaire  
des missions opérations  
financières et aide à la  
décision pour 2022*

**Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le  
BP 2022 s'élèvent à :**

**52,8 M€**

pour les opérations financières en fonctionnement (dont 33 M€ pour les amortissements, 4,9 M€ pour les intérêts de la dette) et 42,3 M€ en investissement ;

**0,6 M€**

pour l'aide à la décision.

**La stratégie du Département en matière de finances et de commande publique sera construite autour de l'objectif d'une certification des comptes en 2024, qui implique une redéfinition de certains processus, la réorganisation de certaines fonctions déconcentrées et la diffusion d'une culture de la sécurisation et du contrôle interne devant guider l'ensemble de la collectivité.**

En matière de gestion de la dette, le Département poursuivra une politique active dont la finalité directe est l'optimisation du niveau de son endettement et la limitation du montant des frais financiers dus aux établissements financiers. D'une manière générale, la collectivité se positionnera sur des produits simples (taux fixe, taux variable), et cherchera à bénéficier des meilleures conditions prévalant sur les marchés financiers, tout en privilégiant sur certaines opérations des durées de prêts longues au regard de la nature des investissements.

La stratégie du Département en matière de finances consistera également à optimiser les recettes en améliorant la capacité à répondre aux appels à projets de l'Union européenne, de l'Etat et de ses organismes associés, ou de la Région, qui sont de plus en plus nombreux et nécessitent une réactivité et une technicité accrues.

L'optimisation des fonds européens constituera une composante essentielle de cette stratégie de recherche de recettes. Après avoir obtenu des crédits exceptionnellement élevés pour financer des opérations d'investissement par le biais du

REACT-EU, plan de relance européen, le Département a pu peser sur les arbitrages pour revendiquer, pour la période 2021-2027, une enveloppe de plus de 13 millions d'euros au titre de la prochaine programmation du FSE+. Le Département s'est porté candidat pour la gestion de cette future subvention globale FSE +.

Le développement des liens avec l'Union européenne et d'autres grands acteurs du territoire passera également par la mise en œuvre de projets de coopération transfrontalière et de partenariats extérieurs, un objectif nouveau qui pourra être poursuivi grâce à la création d'une Mission Europe et Partenariats Extérieurs au sein de l'administration fin 2021.

Enfin, la politique achats, qui représente un volume moyen de plus de 100 millions d'euros dont environ 65 % sont réalisés auprès d'entreprises samariennes, sera ajustée au premier semestre 2022. Il s'agira notamment de prendre en compte les objectifs de la loi portant mesures d'Anti-Gaspillage et développement de l'Economie Circulaire (AGEC), mais aussi de promouvoir les achats innovants, de faciliter l'accès au PME TPE aux marchés du Département ou encore d'avoir un recours accru aux achats solidaires en développant les achats auprès des secteurs protégés et adaptés.

# Communication

**Après des élections locales marquées par un fort taux d'abstention en 2021, l'enjeu d'une meilleure communication sur les compétences et actions du Département est essentiel pour faire connaître tout l'apport de la collectivité pour le développement du territoire et le cadre de vie des habitants. La communication sur les aides aux particuliers et aux partenaires constitue également un levier majeur de l'accès aux droits et de l'accompagnement des petites communes et associations.**

Tout au long du mandat, la communication sera ainsi développée sur des supports variés permettant à la diversité des publics d'y avoir accès. Les supports traditionnels comme le *Vivre en Somme* ou le site *somme.fr* seront réinvestis et modernisés, et complétés par des applications mobiles comme Somme en poche. La communication de proximité sur les équipements, sites, manifestations ayant bénéficié du soutien du Département sera amplifiée de manière à faire la promotion de la collectivité comme acteur indispensable de la vie du territoire.

Dans cette communication auprès du grand public, une attention particulière sera portée à la simplicité du langage et des messages passés, dans un objectif d'accessibilité au sens large. En particulier, les documents en « facile à lire et à comprendre » à destination des personnes en situation de handicap ou connaissant des freins dans l'appréhension de la lecture ou de la langue française seront généralisés.

Enfin, la communication constituera un outil à part entière du développement de l'attractivité et de la promotion touristique de la Somme. Les supports permettront de valoriser les paysages et destinations remarquables, les manifestations culturelles, sportives et ludiques, mais aussi les talents et savoir-faire locaux.

*Synthèse budgétaire  
de la mission communication  
pour 2022*

**Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le  
BP 2022 s'élèvent à :**

**1,2 M€**  
pour la communication

## > 100 jeunes apprentis dans l'administration départementale en 2022

*Synthèse budgétaire des  
actions ressources humaines  
et environnement de travail  
pour 2022*

**Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le BP  
2022 s'élèvent à :**

**115,4 M€**

pour les ressources humaines,

**12 M€**

pour l'environnement de travail,

**3,2 M€**

pour le budget annexe  
« actions sociales en faveur du  
personnel départemental ».

# Administration départementale

**L'administration départementale, forte de 2 800 agents (dont 2 000 postes permanents) mettra en œuvre les orientations politiques au quotidien, dans l'accompagnement de proximité des habitants et des acteurs du territoire.**

Afin d'offrir aux agents départementaux le meilleur environnement de travail, la modernisation des bâtiments sera poursuivie, notamment pour les agents de la logistique et du fleuve et des ports. Le programme de développement des usages numériques sera renforcé afin de maintenir le système d'information en condition opérationnelle et de garantir la sécurité informatique de la collectivité. La dématérialisation sera menée dans des domaines essentiels comme la gestion des courriers et des parapheurs, toujours dans l'objectif d'optimiser les procédures de l'administration sans imposer les usages numériques aux particuliers.

La vie de l'administration sera également rythmée par davantage d'événements proposés aux agents, une politique de sport santé qui s'inscrira dans la dynamique portée par les JOP 2024, des parcours de formation repensés et une communication interne renforcée et modernisée.

Après un élargissement de l'offre en 2021 grâce à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la politique d'action sociale sera encore renforcée en 2022 avec la mise en place d'un contrat collectif de garantie de maintien de salaire en cas de maladie.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement

professionnel (RIFSEEP), défini au BP 2021, entrera pleinement en vigueur au début de mandat. Il se traduit par une augmentation de 2,7 millions d'euros des indemnités versées aux agents et par un dynamisme accru de la valorisation financière des parcours professionnels.

Par ailleurs, en cohérence avec les objectifs portés auprès des usagers et des partenaires, l'administration départementale adoptera des comportements exemplaires en matière de transition écologique et développement durable, mais aussi en matière d'inclusion de tous les publics. Ainsi, la collectivité, qui compte déjà un nombre de travailleurs en situation de handicap supérieur à l'obligation légale, intensifiera sa politique d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Cet objectif sera une des composantes de l'ambition portée en matière d'accueil d'apprentis, avec 100 postes proposés en 2022, dont une dizaine pour des jeunes en situation de handicap. La collectivité s'enrichira également de la présence de jeunes sortant de l'ASE, en stage, contrat d'apprentissage, emplois estivaux ou postes permanents, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

Grâce aux gains d'efficacité acquis sur certaines procédures, à une culture de l'évaluation et de l'efficacité des politiques publiques, à une démarche favorisant le maintien et le retour à une position d'activité pour l'ensemble des agents de la collectivité et à une gestion prévisionnelle active des emplois et des compétences optimales, un objectif de stabilité de la masse salariale est défini sur le mandat tout en améliorant la qualité de service proposée aux usagers et aux partenaires.

# Sécurité

En matière de sécurité, le Département soutiendra le SDIS dans la mise en œuvre d'un programme ambitieux de constructions / réhabilitations des centres de secours dont le montant total est estimé à environ 20 millions d'euros. Le Département interviendra d'une part en qualité de financeur des opérations à hauteur de 35% des coûts d'opérations hors taxe pour la période 2022 - 2027 soit 7 millions d'euros d'investissement au total et, d'autre part, dans un rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée sur certaines opérations.

En 2022, seront également engagés les travaux de préparation de la contractualisation 2023-2027 tout en poursuivant les actions de mutualisation.

Le partenariat avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer sera également poursuivi.

Enfin, le Laboratoire Départemental d'Analyses, outil public indépendant et agréé de proximité au service des collectivités et des acteurs économiques locaux, continuera à jouer pleinement son rôle pour la conception et la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la qualité et du développement durable des filières agro-alimentaires.

Pour la période 2022-2027, la mutualisation des fonctions supports avec les laboratoires du Pas-de-Calais et du Nord engagée en 2018 sera encore amplifiée dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat.

*Synthèse budgétaire  
de la mission sécurité civile  
pour 2022*

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :

**26,4 M€**

en hausse de 0,28 M€ par rapport au BP 2021 (soit + 1,05 %).

En investissement, une AP de **7 M€**

est prévue au titre de la participation du Département au programme de reconstructions / réhabilitations des centres de secours.

Ce budget comprend notamment :

- 26 M€ pour la contribution au fonctionnement du SDIS,
- 1,1 M€ pour l'investissement en matériel du SDIS,
- 0,9 M€ pour les premiers crédits de paiement pour les reconstructions / réhabilitations des centres de secours.

*Synthèse budgétaire  
de la mission laboratoire  
départemental d'analyses  
pour 2022*

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à environ :

**2 M€**

en baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2021 (soit - 20,4 %), 2021 ayant été une année exceptionnelle due aux analyses Covid.

En investissement,

**0,15 M€**

sont proposés pour le BP 2022.

# Insertion & logement

*Synthèse budgétaire de la mission insertion et logement pour 2022*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :**

**134,4 M€**

en baisse de 4,6 M€ par rapport au BP 2021 (soit - 3,3%), compte-tenu de la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA.

**Ce budget comprend notamment :**

- **115,9 M€** pour le RSA,
- **15,2 M€** pour les actions d'insertion,
- **2 M€** pour le logement et l'habitat, dont 1 992 000 € au titre de la subvention d'équilibre du budget annexe du Fonds de Solidarité pour le Logement.

**Les crédits de fonctionnement proposés pour FSL en 2022 s'élèvent à :**

**2,7 M€**

en hausse de 0,17 M€ par rapport au BP 2021 (soit + 6,5 %).

**Ce budget comprend notamment :**

- **1,3 M€** pour les aides financières et actions d'accompagnement visant à favoriser l'accès au logement des ménages fragiles.
- **1,5 M€** pour les aides financières et actions d'accompagnement visant à favoriser le maintien dans le logement des ménages fragiles.

**En matière d'insertion, le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et la réhabilitation de la valeur travail seront, comme depuis 2015, les grands objectifs portés par le Département, en lien avec ses partenaires, notamment Pôle emploi, dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi.**

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les premiers signes de la reprise économique sont apparus au premier trimestre 2021, entraînant notamment une diminution de 3% du nombre de demandeurs d'emplois et de 2% des bénéficiaires du RSA dans la Somme.

Le Département capitalisera sur cette reprise économique en proposant des parcours aux personnes privées d'emploi vers les métiers en pénurie, notamment les métiers de l'hôtellerie-restauration, par une démarche de formation et de rapprochement avec le monde de l'entreprise.

Une démarche spécifique portera sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Pour ces publics, particulièrement touchés par des difficultés d'insertion sur le marché du travail, des filières de formation adaptée seront mises en place, en lien avec la Région. Pour les bénéficiaires du RSA en situation de handicap, qui représentent environ 10% des bénéficiaires, une action spécifique permettra d'élaborer un diagnostic précis de leur situation et de mettre en œuvre un accompagnement socio-professionnel complet et adapté.

Les personnes en situation de handicap et les jeunes sortant de l'ASE seront également des publics prioritaires de la politique d'accès et de maintien dans le logement, que le Département développera en refondant son partenariat avec les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, l'accès des publics en précarité aux aides financières d'urgence proposées par le Département sera facilité par des règles d'éligibilité plus larges et plus simples à partir de 2022. Un fonds unique des aides en matière d'insertion sera créé par le Département et ses principaux partenaires, notamment la Caf, afin d'offrir aux usagers une porte d'entrée unique et un fonctionnement unifié, sur le modèle du FSL.

Enfin, le Département, en tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire unique des crédits du Fonds social européen pour le compte de l'Etat, déposera en 2022 un nouveau dossier de demande de subvention globale.

**> Priorité  
au retour  
à l'emploi**

# Autonomie des personnes âgées & des personnes handicapées

**Comme tous les Départements, la Somme doit faire face aux évolutions démographiques et au vieillissement de la population. La collectivité adoptera une approche décloisonnée entre personnes âgées et personnes en situation de handicap, par la mise en œuvre de politiques volontaristes et innovantes afin de prévenir la perte d'autonomie et de promouvoir le bien vivre à domicile.**

En 2022 et tout au long du mandat, le Département aura à cœur d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et de favoriser leur inclusion dans tous les domaines de la vie quotidienne : scolarité, accès à la formation et à l'emploi, culture, sports, citoyenneté.

Un partenariat privilégié sera mis en place avec l'Etat dans le champ du handicap afin d'expérimenter des dispositifs souples et inclusifs qui pourront être généralisés ensuite. Une attention particulière sera portée à l'inclusion des jeunes, en premier lieu au collège, en développant l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les collèges qui peuvent accueillir des classes adaptées, mais aussi à l'âge de l'entrée dans la vie professionnelle, en proposant une filière de formation adaptée pour les jeunes apprentis en situation de handicap dans les métiers de l'hôtellerie restauration.

Le partenariat privilégié avec l'Etat permettra également d'étendre l'offre de répit pour les aidants et les aidés et de développer de petits hébergements collectifs permettant aux personnes en situation de handicap de vivre inclus dans la vie quotidienne de nos villes et villages.

Des réponses multiples et coordonnées seront mises en œuvre en complément des actions déjà en place pour le bien vivre à domicile des personnes âgées et handicapées : aide à la vie partagée, services de proximité, portage de repas, animations à domicile, actions intergénérationnelles etc.

Enfin, le Département apportera un soutien massif aux professionnels des services et établissements dans le cadre des revalorisations salariales issues de l'avenant 43, de la loi de financement de la sécurité sociale 2022 et du Ségur de la santé. Il sera également moteur des démarches nationales et locales pour la revalorisation et l'attractivité des métiers et le bien-être au travail des professionnels.

**> Favoriser l'inclusion des personnes âgées et handicapées dans tous les champs de la vie quotidienne**

*Synthèse budgétaire de la mission autonomie pour 2022*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :**

**167,2 M€**

en hausse de plus de 13 M€ par rapport au BP 2021 (soit près de + 8 %) par rapport au BP 2021.

Une autorisation d'engagement proposée pour le BP 2022 s'élève à 1,3 M€.

**En investissement,**

**3,4 M€**

sont proposés pour le BP 2022 : en hausse de plus de 1,5 M€ par rapport au BP 2021 (soit une multiplication par 2) par rapport au BP 2021.

Une autorisation de programme proposée pour le BP 2022 s'élève à 1,4 M€ : en hausse de plus de 1 M€ par rapport au BP 2021.

**Ce budget comprend notamment :**

- 70,5 M€ pour l'APA.
- 16 M€ pour la PCH.
- 18 M€ pour les établissements pour les personnes âgées.
- 47,3 M€ pour les établissements pour les personnes en situation de handicap.

## > Ouverture d'une maison des adolescents à l'Est en 2022

Synthèse budgétaire de la  
mission enfance pour 2022

Il est proposé d'ouvrir  
des Autorisations  
d'Engagements à  
hauteur de 101,2 M€  
au titre du BP 2022.

Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le BP  
2022 s'élèvent à :

**88,74 M€**

en augmentation de 9,5 M€ par  
rapport au BP 2021 (soit + 12%).

Ce budget comprend  
notamment :

- 1,2 M€ pour le soutien à la parentalité.
- 1,7 M€ pour la prévention auprès de la jeunesse.
- 940 M€ pour la prévention sanitaire,
- 9,6 M€ pour les actions éducatives auprès des mineurs,
- 38,2 M€ pour l'accueil familial des enfants et adolescents,
- 37,2 M€ pour l'accueil en établissement des enfants et adolescents.

# Prévention & protection de l'enfance

**Dans un contexte marqué par une forte augmentation du nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance depuis deux ans, la stratégie développée tout au long du mandat consistera à renforcer les actions en prévention. En particulier, un million d'euros supplémentaire sera consacré à l'action éducative en milieu ouvert afin de proposer des mesures de suivi renforcé à domicile qui peuvent constituer une réelle alternative au placement.**

L'action du Département en prévention primaire, mise en œuvre par la PMI, sera renforcée en lien avec les partenaires de la péri natalité. En particulier, le repérage des publics fragiles et des situations en risque de danger sera amélioré par une nouvelle stratégie d'aller-vers, notamment dans les premiers jours de vie des bébés nés dans la Somme.

Comme souhaité par le Département depuis le début du mandat précédent, une troisième Maison des Adolescents sera ouverte dans l'Est du territoire grâce à l'accord enfin donné par l'ARS à l'été 2021. Elle fonctionnera sur un principe d'itinérance des travailleurs sociaux et professionnels de santé afin d'aller au-devant des publics sur ce territoire rural mal desservi par les transports.

En protection, le Département proposera des solutions de prise en charge alternatives, plus inclusives et individualisées. La politique ambitieuse de recrutement d'assistants familiaux et de création de petits lieux de vie familiaux sera poursuivie afin de proposer aux enfants confiés un environnement épanouissant et protecteur.

Les assistants familiaux se verront proposer un meilleur accompagnement lors de leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle, par le déploiement d'un encadrement de proximité renforcé et le développement de la pair-aidance sur les territoires.

Le Département, en lien avec ses partenaires, renforcera également l'accompagnement des grands adolescents et jeunes majeurs confiés à l'ASE afin de permettre une transition sécurisée vers leur vie autonome d'adultes, en garantissant leur insertion professionnelle, leur accès au logement, à la santé et à la citoyenneté.

Enfin, après des expériences fortement appréciées comme la participation au festival de Saint Riquier en 2021, l'ensemble des enfants et jeunes confiés à l'ASE bénéficieront d'un accès privilégié aux manifestations et lieux culturels et sportifs portés par le Département ; ils pourront également se construire une expérience professionnelle à travers des contrats d'apprentissage, des stages et des emplois estivaux dans les services départementaux, qui pourront déboucher sur des emplois pérennes.

# Transition écologique & environnement

**La transition vers un développement durable et plus respectueux de l'environnement constitue un défi majeur pour la société. Elle implique la recherche d'un équilibre entre les modes de production et de consommation, la préservation de l'environnement, des ressources naturelles, de la biodiversité et un développement social qui garantit à tous l'épanouissement.**

Dans cette transition, le Département doit jouer un rôle majeur. Acteur du développement du territoire, il peut fédérer ses partenaires autour de la promotion de modes de production et de consommation responsables en faisant des choix forts dans les actions qu'il soutient. Par sa compétence en matière de transition écologique et protection de l'environnement, il contribue à préserver la biodiversité et les paysages naturels. Enfin, il doit promouvoir un modèle exemplaire à travers l'action quotidienne de l'administration départementale.

La volonté d'engager une politique volontariste dans le domaine du développement durable, affirmée dès le début du mandat précédent, a été réaffirmée à travers le volet « Somme verte et vertueuse » du plan de relance, en 2020 et 2021.

Tout au long du mandat qui s'ouvre, une stratégie globale sera déployée pour accélérer la transition écologique des territoires, dans toutes les dimensions.

Ainsi, dans un objectif de promotion des mobilités douces, le Département portera des opérations de développement de véloroutes et apportera

un soutien à celles portées par les communautés de communes.

La solarisation des bâtiments appartenant au Département se poursuivra, en particulier concernant les collèges, mais aussi sur de grands sites de l'administration, comme Simone Veil.

Le Département continuera à proposer des aides à la transition écologique des ménages, comme les subventions pour l'amélioration de la performance énergétique des logements et l'aide à la conversion des véhicules au bioéthanol. Le soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique, qui a déjà bénéficié à 6 500 ménages, continuera à être proposé à toutes les familles de la Somme.

La stratégie de transition écologique passera également par la poursuite du développement des espaces naturels sensibles, des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols et la mise en œuvre du PAPI littoral en lien avec les partenaires de la côte. Ainsi, le Département interviendra pour l'acquisition, l'aménagement, la gestion et la valorisation des espaces naturels.

Au titre de la convention Plan Somme 2, le Département, en lien avec l'AMEVA, accompagnera les maîtres d'ouvrage du bassin versant de la Somme pour la prévention et la gestion du risque inondation, la protection de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques.

Enfin, l'administration départementale poursuivra la transformation vers des pratiques plus vertueuses, avec un nouveau programme de numérisation des procédures et réduction du papier, tout en veillant à un archivage numérique raisonné, l'optimisation énergétique des bâtiments, et une modernisation de la flotte automobile centrée sur des véhicules moins polluants. Pour mettre en œuvre l'ensemble de ce plan d'action de manière efficiente, une mission « transition écologique et développement durable » sera créée dans les services dès février 2022.

*Synthèse budgétaire de la mission environnement pour 2022*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :**

**1,3 M€**

en hausse de plus de 0,09 M€ par rapport au BP 2021 (soit près de + 7,7%).

**En investissement,**

**2 M€**

sont proposés pour le BP 2022, soit un doublement des crédits inscrits au BP 2021.

# Vallée de Somme, Vallée idéale



**Le fleuve Somme, qui traverse le Département d'est en ouest a vu son lit majeur, ses bassins versants et leurs plateaux adjacents concentrer les activités humaines depuis des millénaires. Son embouchure, la Baie de Somme, a su se développer en s'affranchissant des périmètres administratifs et politiques, étendant un peu plus chaque jour son influence. La promesse Vallée de Somme, Vallée Idéale consiste à étendre cette vision « impressionniste » à l'écosystème du fleuve Somme afin de reconsidérer nos politiques de développement des sources à la mer.**

Les grandes lignes de ce projet ont été définies en juin 2019, puis concrétisées progressivement dans le cadre d'une démarche itérative avec les partenaires du Département. Vallée de Somme, Vallée idéale constituera la colonne vertébrale des opérations structurantes menées pendant le mandat qui s'ouvre, en proposant de Saint-Quentin à Saint-Quentin des aménagements pour faire vivre le fleuve et la vallée dans toutes leurs dimensions.

Le rôle central de la ville d'Amiens et de sa métropole a été réaffirmé à la fin du mandat précédent. Au delà de l'intention, un outil opérationnel a été constitué avec la Société Publique locale (SPL) Vallée Idéale Développement, lieu d'échanges et de gestation de projets.

Le Département est ainsi associé à une nouvelle phase de la transformation du quartier de la gare d'Amiens, conduite par la SPL Vallée Idéale, qui couvre plus de 80 hectares de zone urbaine en connexion avec le fleuve et un de ses lieux les plus emblématiques comme les hortillonages. L'expression

physique de cette connexion sera matérialisée au printemps 2022 par l'ouverture d'une passerelle « les Hortillonnes » dédiée aux mobilités actives, à laquelle le Département a contribué. Ce lien symbolise également la place d'une des premières Ville-RAMSAR en France au cœur du site RAMSAR départemental. Cette expérience acquise par Vallée Idéale Développement peut se démultiplier tout au long de notre vallée. L'incidence des politiques départementales sur leur environnement économique, social et urbain doit être mieux appréhendée.

À Abbeville, seconde ville du département, le prisme Vallée de Somme, Vallée Idéale a permis d'élargir la vision de la véloroute, qui n'est plus uniquement un ruban cyclable bordant le fleuve en lieu et place du chemin de halage mais un moyen privilégié pour renforcer l'attractivité des sites traversés en incitant le visiteur ou l'usager à faire une halte. Les aménagements en cours vont permettre au fleuve de retrouver une place importante dans la ville. Ses franchissements favoriseront la réécriture de l'axe gare-centre ville. Les moyens consacrés à cet ouvrage sont décuplés pour enclencher une nouvelle dynamique urbaine.

Un autre chantier est en cours à Abbeville, avec la première étape de la rénovation de la traverse du Ponthieu dans le cadre d'un nouvel objectif : la création d'un axe structurant Amiens - Saint-Riquier - Baie de Somme. Il apportera à la vallée du Scardon et à l'abbaye de Saint-Riquier de nouveaux flux nécessaires à leur développement.

Le charmant village de Long sera également au centre de toutes les attentions. Outre sa sélection au titre

## > *Un parcours idéal de Saint-Quentin à Saint-Quentin, jalonné d'escales, construit autour des mobilités douces, d'actions culturelles, sportives et de loisirs*

de l'émission télévisuelle « les plus beaux villages de France », et après de très importants investissements sur les ouvrages du canal et la maison éclusière, l'objectif sera de faire de Long la première station verte de la vallée idéale.

Pour y parvenir, une politique foncière très volontariste est mise en œuvre au titre des Espaces Naturels Sensibles avec le conservatoire du littoral et sur les immeubles mitoyens de la maison éclusière. L'île de Long a vocation à devenir un jardin qui permettra au village de supporter l'accroissement constant de la fréquentation, faisant du fleuve un élément central du dispositif urbain.

Eclusier-Vaux fera également l'objet d'aménagements dans le cadre d'un projet comprenant une dimension sociale, culturelle et touristique.

Les aménagements à Eaucourt, dont le Département assurera la maîtrise d'ouvrage, permettront de mettre en valeur le site du moulin, avec son restaurant gastronomique, qui fait figure de promontoire sur la vallée.

Le fleuve et les ponts qui le jalonnent pourront constituer le support d'un parcours artistique qui permet de mieux connaître et mieux comprendre son histoire, la dimension humaine des paysages, de développer la curiosité, de susciter le plaisir de la surprise et de la rencontre, d'associer le goût de la nature et de l'activité physique.

Ainsi, le parcours de 160 km du fleuve sera ponctué par des installations artistiques sur les ponts, répondant à une démarche ambitieuse de

valorisation. Ce projet « Un pont, une œuvre » sera conduit en associant une structure culturelle et la population locale pour chacun de ponts. Les œuvres réalisées seront le reflet d'une volonté conjointe, faites pour durer, favorisant la présence de l'art dans l'espace public afin de le rendre plus attractif.

Le Département, pour ses propres besoins, doit anticiper les évolutions annoncées dans le rapport homme/nature. Si, par le passé, les ruptures de digues littorales ou les terribles inondations de 2001 ont conduit à une nécessaire lutte contre les éléments, cet antagonisme sera de moins en moins tenable face au dérèglement climatique. Une adaptation est nécessaire. Pour se réapproprier le fleuve et vivre avec ses humeurs, une première expérience d'installation est envisagée en dotant l'agence fluviale de locaux flottants. Les personnels de la collectivité deviendraient ainsi de véritables ambassadeurs du fleuve et de sa gestion au vu et au su de l'ensemble des usagers.

Enfin, il convient de mieux faire connaître les millions d'euros investis pour le monde invisible abrité par le fleuve. De nouveaux ouvrages permettent aujourd'hui le retour des grands migrateurs atlantiques (saumons, lamproies, truites de mer, aloses, anguilles...) qui transitent par la Baie de Somme, symboles de la naturalité du fleuve.

**Pour affirmer cette ambition, il est proposé d'ouvrir une Autorisation de Programme de 10 M€ au BP 2022.**



## > Une solidarité territoriale repensée

Synthèse budgétaire de la mission aménagement pour 2022

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :

**1,94 M€**

Des AP seront ouvertes en 2022, une de 39,75 M€ dans le cadre de l'appui aux territoires et une de 2,5 M€ pour l'implantation d'une antenne de la BnF à Amiens.

En investissement,

**16,3 M€**

sont proposés pour le BP 2022, en hausse de près de 2,2 M€ par rapport au BP 2021 (soit près de 15%).

Ce budget comprend notamment :

- **12,3 M€** pour la politique territoriale en faveur des communes et des EPCI,
- **1,55 M€** pour les opérations d'intérêt départemental,
- **4,3 M€** pour l'aménagement de la côte picarde et de la vallée de la Somme,

Par ailleurs :

- **3,68 M€** pour un réseau départemental de communications électroniques haut débit,
- **0,03 M€** pour la réalisation de mesures de terrain afin d'identifier des zones en souffrance en termes de téléphonie mobile.

# Aménagement

**Le Département fait vivre la solidarité territoriale par le déploiement d'une politique d'appui aux territoires ambitieuse.**

Après avoir consacré, lors du précédent mandat, plus de 60 millions d'euros aux territoires, le Département définira, pour la période 2022-2024, de nouvelles modalités d'appui aux communes, communautés de communes et communautés d'agglomération.

Une politique territoriale refondée proposera un budget global de 35 M€ aux collectivités entre 2022 et 2024, répartis à hauteur de 25 M€ pour les opérations d'investissement portées par les communes et de 10 M€ pour celles portées par les intercommunalités afin d'inciter au lancement d'opérations dans des domaines définis comme prioritaires.

En parallèle, les dispositifs d'accompagnement sectoriels seront maintenus : aide à la modernisation de l'éclairage public, à l'installation de systèmes de vidéoprotection, au déploiement de la télémédecine, ou encore soutien aux équipements sportifs.

L'aide aux collectivités touchées par des catastrophes naturelles sera pérennisée sur la durée du mandat à travers la création d'un fonds exceptionnel dédié.

Le Département participera également à la dynamisation des centres-bourgs à travers l'accompagnement des 10 communes lauréates du programme « Petites villes de demain » ainsi que des autres centralités rurales porteuses d'un projet de développement pour leur territoire.

D'autres opérations sont financées au regard de leur caractère structurant à

l'échelle du département, telles que la participation au projet d'implantation du pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) sur le site du centre hospitalier d'Amiens nord.

Dans les domaines de l'aménagement, de la gestion des espaces naturels et de protection du littoral, le Département poursuivra son soutien aux actions développées par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBSGLP) et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (SMBS3V), porteur du parc naturel régional Baie de Somme, Picardie Maritime. En particulier, le début du mandat sera consacré à la finalisation du Plan Vélo Baie de Somme et à la définition d'un projet social pour le Cap Hornu, tourné vers la formation et l'emploi sur site de jeunes sortant de l'ASE et de personnes en situation de handicap.

Enfin, le programme aménagement numérique sera prioritairement consacré à la résorption des zones blanches et grises en téléphonie mobile et au déploiement d'un réseau de communications électroniques très haut débit mis en œuvre par Somme Numérique avec pour objectif la couverture complète du territoire en 2024.

# Infrastructures

## > Des routes sécurisées. Le déploiement des voies cyclables partout sur le territoire

**Fort de ses 4600 km de voiries départementales, 206 km de fleuve Somme ainsi que de ses 3 ports côtiers, le patrimoine des infrastructures du Département de la Somme est conséquent et participe à tous les modes de déplacement : routiers, cyclables, piétons, portuaires ou encore fluviaux.**

Pendant toute la durée du mandat, le Département amplifiera les travaux réguliers d'entretien, de maintenance, de mise en sécurité, de modernisation ou d'adaptation pour répondre à des obligations réglementaires ainsi qu'à l'évolution des besoins et usages du territoire.

La mobilisation en faveur de la sécurité routière sera accentuée par la création d'une aide exceptionnelle aux collectivités en faveur de l'aménagement des traverses d'agglomération en complément de la politique territoriale. Sur le réseau départemental, une étude de sécurisation permettra de proposer courant 2022 une programmation d'aménagements routiers prioritaires. La mise à jour du règlement de voirie départementale en partenariat avec les communes/EPCI et les concessionnaires, ainsi que la révision du classement des routes départementales, seront menées dans un objectif d'optimisation des dépenses et d'amélioration de la qualité de service.

Le Département étendra également son soutien au développement des modes de déplacement doux et alternatifs avec une vigilance sur la conciliation des usages entre les différents modes de

déplacement sur l'ensemble des voies de communication. Ainsi, un plan d'investissement auprès des collectivités et la poursuite des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique permettront d'accroître la promotion du vélo comme mode de déplacement privilégié, en cohérence avec les objectifs en matière d'attractivité, de développement touristique du territoire et de transition écologique.

Sur un territoire marqué par une carence d'offres en matière de mobilité, l'année 2022 sera consacrée à la mise en place de nouveaux dispositifs accessibles à tous les habitants de la Somme, notamment en faveur des personnes en précarité et seniors, mais aussi des visiteurs dont la découverte du territoire doit pouvoir être facilitée. Ainsi, un projet de voitures électriques en auto-partage sera développé autour des gares et des solutions de mobilité solidaire seront mises en œuvre avec les partenaires des solidarités.

Les opérations structurantes sur les infrastructures maritimes et fluviales seront également poursuivies. Dans la perspective de la mise en service du Canal Seine Nord Europe, les travaux de remise en navigation du Canal de Somme sur la section Offoy - Saint-Simon pourront être engagés à la faveur de l'évolution réglementaire attendue dans le cadre de la loi « loi 3DS ». Pour les ports de pêche et commerciaux, des actions de maintien de la praticabilité des chenaux d'accès aux ports seront menées grâce à des opérations de dragage et à l'utilisation des chasses hydrauliques. Enfin, la préservation

du patrimoine paysager et végétal passera en particulier par la lutte contre les espèces exotiques et invasives comme le Myriophylle Hétérophylle en ayant recours à des procédés innovants. L'éco-pâturage sera développé sur les berges du canal de la Somme.

*Synthèse budgétaire de la mission infrastructures pour 2022*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :**

**4,8 M€**

au même niveau que celui du BP 2021.

**En investissement, + de 44,8 M€**

en AP en forte hausse par rapport au BP 2021 (30,8 M€ soit + 45,3 %) avec une mobilisation exceptionnelle pour l'aménagement des traverses d'agglomération et les projets de mobilités douces. 39,4 € en crédits de paiement sont proposés en hausse de plus de 4,4 M€ par rapport au BP 2021 (soit près de + 12,6 %).

**Ce budget comprend notamment :**

- **31,3 M€** pour le programme « Voirie départementale »,
- **5,2 M€** pour le programme « Canal de la Somme et la Somme canalisée »,
- **2,8 M€** pour le programme « Ports départementaux et littoral ».

> 80 M€ pour  
les collèges  
sur la durée  
du mandat

Synthèse budgétaire de la  
mission bâtiments pour 2022

Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le BP  
2022 s'élèvent à :

**6,9 M€**

Ce budget propose l'ouverture de nouvelles Autorisations de Programme pour un montant total de 41,9 M€, dont 39,2 M€ pour les nouvelles opérations de constructions et de réhabilitations lourdes dans les collèges.

En investissement,

**24,5 M€**

de Crédits de Paiement sont  
proposés pour le BP 2022.

Ce budget comprend  
notamment :

- 4,9 M€ pour les sites et bâtiments administratifs,
- 2,7 M€ pour les sites et bâtiments à caractère social,
- 5,5 M€ pour les sites et bâtiments destinés aux infrastructures,
- 2 M€ pour les sites et bâtiments à caractère culturel,
- 15,3 M€ pour les collèges,
- 0,7 M€ pour les sites et bâtiments à caractère touristique.

## Bâtiments

**La modernisation des bâtiments départementaux concourt à la qualité de l'accueil du public et aux bonnes conditions de travail offertes aux agents de la collectivité. Pendant toute la durée du mandat, le Département amplifiera l'investissement pour moderniser les bâtiments, avec en particulier, un objectif de transition écologique et énergétique d'une dimension nouvelle dans le cadre de la mise en application du décret n° 2019-771 dit « décret tertiaire ».**

Après avoir consacré près de 60 M€ à l'investissement dans les collèges pendant le précédent mandat, le Département investira 80 M€ entre 2022 et 2028 afin d'offrir aux élèves et à la communauté éducative des lieux d'enseignement de qualité.

En particulier, dès le début du mandat, seront lancés les études programmatiques du collège Rosa Parks à Amiens, le concours pour la reconstruction du collège Charles Bignon à Oisemont, la rénovation des façades du collège Jean Moulin à Moreuil, la finalisation des travaux de réhabilitation du collège d'Ailly-le-Haut-Clocher et les échanges avec la Région sur les travaux à venir au collège de Flixecourt.

Des investissements conséquents seront également consacrés à la mise en accessibilité des collèges, notamment afin d'accueillir davantage d'unités d'enseignement externalisées pour enfants en situation de handicap, à l'amélioration de la performance énergétique, à la construction de préaux, d'abris à vélos et à l'ensemble des opérations de modernisation et d'entretien courant des bâtiments.

Les bâtiments accueillant des services départementaux feront également l'objet de travaux de rénovation, mise en accessibilité et performance énergétique (photovoltaïque, récupération des eaux, matériaux durables et écologiques).

Après un mandat 2015-2021 consacré à restructuration des MDSI et CDER et la réalisation d'opérations d'envergure à Simone Veil et Marie Curie à Amiens, le présent mandat sera consacré à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie patrimoniale pour les sites du centre-ville, la modernisation de l'hôtel des Feuillants et la construction de nouveaux bâtiments pour des services qui n'ont pas bénéficié d'opérations récentes comme les équipes des ports et des fleuves ou la logistique.

Enfin, le mandat sera marqué par la concrétisation de projets d'envergure concernant les bâtiments culturels, comme la construction d'un nouveau site de la Bibliothèque Départementale de la Somme, afin d'améliorer la qualité d'accueil du public dans un bâtiment exemplaire en matière de construction et de performance énergétique, ou la poursuite de la sécurisation de bâtiments endommagés de la Citadelle de Doullens.

# Culture

## > L'ouverture des lieux culturels et touristiques du Département une fois par an à tous les Samariens

**La politique culturelle du Département pour le mandat sera marquée par les objectifs d'accessibilité et d'inclusion.**

Des actions d'envergure seront développées en direction des publics fragiles, et plus particulièrement en situation de handicap. Le Centre Culturel Départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier se positionnera comme Centre référent pour les pratiques artistiques des personnes en situation de handicap, ce qui constituera une spécialisation inédite en France. Un label « Culture et handicap » porté par le Département, pour les lieux culturels qui s'inscrivent dans une démarche de qualité d'accueil pour le handicap, sera créé.

Le déploiement d'une politique culturelle accessible passera par une offre équilibrée sur l'ensemble du département (saison culturelle départementale, « Scènes d'été » sur différents territoires, ateliers de pratiques artistiques décentralisés, accompagnement des réseaux). Le Département conjuguera ses programmations avec les grandes célébrations nationales. 2022 sera l'« Année Molière » qui diffusera une programmation de compagnies itinérantes, d'actions visant à mieux faire connaître le personnage. C'est dans cette dynamique que le Département soutiendra la ville d'Amiens dans sa candidature au label de capitale européenne de la culture.

Les lieux culturels et touristiques du Département et de ses partenaires seront ouverts gratuitement à tous les Samariens une journée par an, pour être accessibles à tous les publics.

Dans le même esprit, seront mises en place des journées « publics spécifiques » permettant l'accueil dans ces mêmes lieux culturels/touristiques d'enfants confiés à l'ASE ou accueillis en IME-ITEP. Un « pass culture » porté par le Département, sera créé pour ouvrir l'accès aux pôles culturels départementaux : les arts du cirque, l'art muséal, le conte, la poésie, les arts du spectacle vivant, l'histoire de l'art, le 7<sup>ème</sup> art, la BD, l'« Artchéologie ».

L'éducation artistique et culturelle des jeunes sera soutenue par une présence dans l'ensemble des collèges du département, notamment dans le cadre du PAC 80 et de collège au cinéma. Des actions intergénérationnelles seront également développées dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

À travers l'ensemble de ces objectifs, le Département renforcera son soutien à un secteur culturel qui reste fragilisé par la crise sanitaire. Les compagnies, festivals et lieux culturels demeurent économiquement affectés par une baisse générale de fréquentation et ont besoin d'une visibilité à court-moyen terme qui leur sera offerte par un soutien financier annuel et pluriannuel.

*Synthèse budgétaire de la mission culture en 2022*

Afin de mener à bien l'ensemble des actions prévues, il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation d'engagement pluriannuelle (2022-2024) en 2022 de :

**1,6 M€**

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :

**6,6 M€**

en hausse de 0,06 M€ par rapport au BP 2021 (soit près de 0,9%).

En investissement,

**0,8 M€**

sont proposés pour le BP 2022 niveau quasi stable par rapport au BP 2021.

Ce budget comprend notamment :

- 3,1 M€ en fonctionnement et 0,59 M€ en investissement pour le patrimoine et les archives,
- 2,19 M€ en fonctionnement et 0,07 € en investissement pour le soutien aux structures,
- 1 M€ en fonctionnement et 0,01 M€ en investissement pour la culture et l'éducation,
- 0,3 M€ en fonctionnement et 0,11 M€ en investissement pour le livre et la lecture.

# Sport & vie associative

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :

**1,7 M€**

en hausse de 5,7% par rapport au BP 2021.

En investissement,

**0,81 M€**

sont proposés pour le BP 2022, en hausse de 4,5% par rapport au BP 2021.

Ce budget comprend notamment :

- **1,6 M€** de crédits de subvention pour le mouvement sportif dont :
  - > 0,6 M€ pour l'aide au fonctionnement des clubs,
  - > 0,2 M€ pour le soutien au handisport et au sport santé,
  - > 0,2 M€ pour le sport scolaire.
- **0,8 M€** pour le développement des loisirs et sports de nature dont :
  - > 0,5 M€ pour l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers.

Il est proposé de créer des Autorisations d'Engagement de 1 M€, et des Autorisations de Programme de 3 M€ dont une AE de 0,4 M€ et une AP de 0,75 M€ dans le cadre des actions "Terre de Jeux" en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et une AP de 1 M€ pour le soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

**La politique sportive du Département pendant le mandat s'inscrit dans la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, qui permettront de faire émerger des projets et infrastructures pour mettre davantage de sport dans le quotidien des habitants, partout sur le territoire.**

Dans le cadre du label « Terre de Jeux », le Département accompagnera les démarches individuelles ou collectives, les projets sportifs en lien avec les disciplines olympiques, et les événements valorisant la Somme au-delà de ses frontières. Les athlètes du « Club Somme 24 » contribueront à valoriser la pratique sportive auprès de la population et notamment des collégiens mobilisés par le réseau "Génération 2024" dans les collèges. Des animations comme le « Village des sports » estival ou des fan zones créées pendant la Coupe du Monde de rugby 2023 et les JOP feront vivre pleinement l'esprit sportif auprès de la population, en proximité sur les territoires.

En complément des aides aux collectivités pour les équipements sportifs créés en 2021, le Département amplifiera son soutien au mouvement sportif, clubs et comités sportifs départementaux et réinvestira le champ du soutien au sport et sportifs de haut niveau.

La politique sportive sera développée dans un objectif d'inclusion de tous les publics, de promotion de l'activité, du lien social et de la santé, notamment chez les plus fragiles et les jeunes : personnes en situation de handicap, seniors, personnes en précarité, jeunes sortant de l'ASE, collégiens, avec des actions élaborées en lien avec les

acteurs sportifs et institutionnels et les associations représentatives des usagers.

L'administration départementale participera activement au déploiement de cette politique sport-santé en facilitant la pratique sportive individuelle et collective des agents par des mesures incitatives comme la mise à disposition d'équipements dédiés ou l'inscription à des challenges sportifs.

Enfin, la dynamique autour des sports de nature sera matérialisée par l'élaboration d'un nouveau Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) afin de valoriser les atouts du territoire de la Somme pour les pratiquants de ces activités.

*> Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, soutien au sport santé et au sport pour tous*

## > Triplement des produits locaux dans les cantines des collèges

# Collèges & actions éducatives

**En complément du plan d'investissement sans précédent de 80 M€ déployé dans le cadre des bâtiments des collèges, le Département amplifiera sa mobilisation pour la réussite éducative des 28 000 collégiens à travers le soutien au fonctionnement et aux projets des 50 collèges publics et 17 collèges privés sous contrat d'association.**

Pour offrir aux collégiens et à la communauté éducative un environnement moderne et épanouissant, un parc informatique pédagogique et administratif renouvelé sera proposé dans le cadre du plan « collège numérique ». Les Espaces Numériques de Travail (ENT) seront progressivement déployés aux établissements pour enfants en situation de handicap accueillant des enfants en âge collège.

Le Département assurera également la modernisation des équipements et des salles de cours, l'aménagement des espaces extérieurs, la généralisation de l'équipement en casiers pour tous les collégiens. L'éducation musicale et sportive sera accompagnée par le financement d'instruments de musique, d'équipements sportifs ou de l'apprentissage de la natation au collège.

Dans le cadre de la politique de transition agricole et promotion des produits locaux, les incitations au « bien manger local » seront significativement amplifiées pour offrir aux quelques 16 000 demi-pensionnaires des repas de qualité dans tous les collèges. L'ambition d'un triplement des produits issus des circuits courts dans les cantines

participera à l'atteinte des objectifs fixés par la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 dite « loi Egalim ».

Après l'enthousiasme suscité par la première année de fonctionnement, le pouvoir d'achat de toutes les familles et l'accès aux sports et à la culture des jeunes seront renforcés par la remise, à chaque rentrée scolaire, des « Somme chéquiers collégiens » de 80€ à tous les enfants en âge collège accueillis au collège ou en établissement médico-social.

En complément de l'attribution de l'allocation départementale de scolarité (ADS) à plus d'un quart des collégiens, leur accès à l'ensemble des actions et équipements des collèges sera facilité par les tarifs adaptés de la restauration scolaire et l'aide à l'acquisition de matériel informatique et à la connexion.

Enfin, dans l'objectif de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, le Département soutiendra la mobilisation des collégiens autour des enjeux de société à travers la pérennisation du Budget participatif réussite éducative, désormais annuel, le soutien aux éco-délégués dans les collèges, la lutte contre les discriminations et contre le harcèlement scolaire, le développement d'activités physiques et sportives de nature ou le financement de projets de mobilité internationale.

*Synthèse budgétaire de la mission Collèges et actions éducatives pour 2022*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :**

**14,3 M€**

en hausse de 0,14 M€ par rapport au BP 2021 (soit + 1%).

**En investissement,**

**1,5 M€**

en AP seront ouverts au titre du nouveau plan « collège numérique », ainsi que 0,6 M€ en autorisation de programme pour la mise en œuvre d'un plan casiers et 0,55 M€ en AP pour le financement de l'aide aux investissements des collèges privés.

**En investissement,**

**2,6 M€**

sont proposés pour le BP 2022, montant stable par rapport à 2021.

**Ce budget comprend notamment :**

- 10,9 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement pour le fonctionnement et l'équipement des collèges,
- 0,18 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement pour le plan « collège numérique »,
- 3,2 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement pour la jeunesse et les actions éducatives.

## > Soutien à une agriculture locale de qualité

*Synthèse budgétaire de  
la mission développement  
agricole pour 2022*

**Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le BP  
2022 s'élèvent à :**

**1,58 M€**

en hausse de plus de 204 000 €  
par rapport au BP 2021 (soit près  
de + 15%).

**En investissement,**

**4,38 M€**

sont proposés pour le BP 2022.

**Ce budget comprend  
notamment :**

- **1,1 M€** pour le développement  
des territoires ruraux,
- **2,8 M€** pour le  
développement agricole,
- **2,2 M€** pour les opérations  
d'aménagement foncier dont  
celles relatives au CSNE.

# Développement agricole

**En matière de développement agricole, le Département mènera une politique active en faveur du développement des territoires ruraux et des filières agricole et agroalimentaire locales.**

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, le Département étendra son soutien aux projets des communes en faveur de la création ou du maintien de commerces, d'activités artisanales, commerciales et agricoles locales. La capacité d'intervention du Département sera ainsi triplée pour inciter au développement d'une offre nouvelle répondant à l'évolution des modes de consommation, accélérée lors de la crise sanitaire, tels que les distributeurs automatiques de produits locaux.

Afin de répondre aux enjeux d'amélioration de la compétitivité économique des exploitations, des aides financières directes seront apportées aux entreprises agricoles et agroalimentaires, notamment en faveur des exploitations d'élevage, de la diversification dans les exploitations agricoles, de l'investissement dans les industries agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture. Ce plan d'actions, mené dans le cadre d'un conventionnement avec la Région, pourra être adapté en fonction des dispositions du nouveau Programme stratégique national (PSN), déclinaison française de la PAC 2023-2027.

Dans une démarche d'amélioration des pratiques pour la préservation de l'environnement, les actions en faveur d'une agriculture plus économe en intrants, qu'il s'agisse d'agriculture intégrée, à haute valeur environnementale ou biologique, seront poursuivies. Par ailleurs, afin de

participer aux actions de soutien à la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols, le soutien financier à l'association Somme Espace Agronomie (SOMEA) sera renforcé.

En outre, le Département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, intensifiera une politique ambitieuse de développement des circuits courts, notamment par la démarche « Somme Produits locaux » et la plateforme Approlocal à destination de la restauration collective (collèges et EMS) et des particuliers. Dans un contexte de progression de la demande de produits alimentaires de proximité et de multiplication des initiatives locales de vente directe, le Département poursuivra son soutien en faveur des actions créant du lien entre producteurs et consommateurs.

Dans un territoire marqué par une baisse continue de l'emploi et du nombre d'exploitations, le Département poursuivra les partenariats portant sur l'installation de jeunes agriculteurs et la promotion des métiers de l'agriculture. Les agriculteurs en précarité ou rencontrant des difficultés ponctuelles continueront à être accompagnés pour retrouver une situation plus stable.

Enfin, garant des solidarités territoriales, le Département sera moteur dans les grands projets d'infrastructures, tels que la plate-forme aéroportuaire d'Albert Méaulte et le canal Seine-Nord Europe. Les opérations d'aménagement foncier seront menées afin d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la prévention des risques naturels.

# Tourisme

**La recherche d'un tourisme vert, dynamique et accessible qui marque la période actuelle constitue une opportunité pour la Somme, tout comme l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris.**

Dans ce cadre, le Département renforcera les actions destinées à développer l'attractivité de la vallée de Somme et des territoires samariens auprès des visiteurs et des investisseurs touristiques, en lien avec l'Agence départementale de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) « Somme Tourisme ». Une démarche proactive sera menée auprès des investisseurs dans le domaine touristique afin d'étoffer l'offre de structures d'hébergement et de loisirs. Des aides financières directes seront apportées aux projets touristiques ayant un effet levier sur l'attractivité globale du territoire et permettant de mieux qualifier les destinations de la Somme.

À partir de 2022, « Somme Tourisme » assurera plus particulièrement la mission d'ingénierie proposée aux acteurs de la filière en vue de l'obtention de la marque « Tourisme & Handicap » pour une part croissante de l'offre touristique.

Enfin, en cohérence avec la politique culturelle, le Département accompagnera les événements touristiques, historiques, festifs et culturels les plus structurants qui concourent à la notoriété de la Somme et favorisent les séjours sur le territoire.

*Synthèse budgétaire de la mission tourisme pour 2022*

Ouverture d'une autorisation de programme de :  
**0,6 M€**  
pour le nouveau dispositif d'accompagnement des projets touristiques.

Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2022 s'élèvent à :  
**2,1 M€**

En investissement,  
**0,8 M€**  
sont proposés pour le BP 2022.

Ce budget comprend notamment :

- 1 M€ pour le développement touristique,
- 1,9 M€ pour l'attractivité des territoires.

*> Assurer le dynamisme et l'attractivité de la Somme comme destination verte et accessible*

Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République

CS 32615

80026 AMIENS cedex

03 22 71 80 80

[contact@somme.fr](mailto:contact@somme.fr)

